

Sélectifs FCI 2017

(Équipes de France EO et AWC)

Règlement

Table des matières

1. Participation aux sélectifs	2
1.1. Catégories et nombre de participants.....	2
1.2. Conditions de participation.....	2
1.3. Inscription.....	3
2. Organisation d'un sélectif	4
2.1. Numéros des concurrents.....	4
2.2. Épreuves.....	4
2.3. Règles spécifiques.....	4
2.3.1. Détermination du TPS et de la pénalité de temps.....	4
2.3.2. Attribution de points.....	4
2.4. Affichage des résultats.....	5
2.5. Litiges.....	5
3. Procédures de sélection	5
3.1. Sélection pour l'Équipe de France à l'European Open (EDF-EO).....	5
3.1.1. Classement.....	5
3.1.2. Pré-sélection French Cup.....	6
3.1.3. Places joker du Coach.....	6
3.1.4. Sélection.....	6
3.1.5. Liste d'attente.....	6
3.1.6. Approbation.....	7
3.1.7. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe.....	7
3.2. Sélection pour l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC).....	7
3.2.1. Classement.....	7
3.2.2. Sélection.....	7
3.2.3. Approbation.....	8
4. Charte de bonne conduite	8

Ce règlement régit les sélections des Équipes de France à l'European Open d'Agility de la FCI 2017 et au Championnat du Monde d'Agility de la FCI 2017.

Les sélections sont organisées autour de trois sélectifs se déroulant chacun sur un week-end, sur des parcours de technique élevée :

- Les sélectifs 1 et 2 permettent la sélection pour l'**Équipe de France à l'European Open** (EDF-EO)
- Les sélectifs 1, 2 et 3 permettent la sélection pour l'**Équipe de France au Championnat du Monde** (Agility World Championship) (EDF-AWC).

Un système à points est utilisé pour une partie des deux sélections. Une autre partie des sélections se fait sous la responsabilité du Coach National, nommé par la Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles (CNEAC), qui sera présent lors des trois sélectifs. Les procédures de sélection sont détaillées au §3.

L'European Open étant ouvert à tous les chiens, il en va de même pour les sélectifs 1 et 2. Le sélectif 3 est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

1. Participation aux sélectifs

1.1. Catégories et nombre de participants

- Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI :
 - La catégorie S : chiens plus petits que 35 cm au garrot
 - La catégorie M : chiens de 35 cm et plus petits que 43 cm
 - La catégorie L : chiens de 43 cm et plus
- Les chiens en catégories S et M sont classés ensemble, mais les sauts sont réglés pour chaque catégorie selon le règlement habituel.
- Les chiens en limite de taille seront toisés, sauf les chiens ayant déjà été toisé officiellement à l'European Open ou au Championnat du Monde. Tout chien inscrit dans une catégorie qui ne correspond pas à sa taille ne pourra concourir que dans la catégorie relative à sa taille.
- La capacité d'accueil de chaque sélectif est fixée à 160 chiens, répartie nominalement comme suit :
 - 40 chiens en catégorie S
 - 40 chiens en catégorie M
 - 80 chiens en catégorie L
- Si la demande dans une catégorie est inférieure au quota nominal, les quotas des autres catégories sont augmentés au prorata des demandes non-satisfaites.

Exemple : il y a 50 demandes en S, 35 demandes en M et 100 demandes en L. Il y a 10 demandes en trop en S et 20 en L. Les 5 places non-pourvues en M seront réparties comme suit : $5 \times 10 / (10+20) = 1,67 = 2$ places supplémentaires en S ; $5 \times 20 / (10+20) = 3,33 = 3$ places supplémentaires en L.

1.2. Conditions de participation

- Le chien doit être en possession d'une licence de la SCC/CNEAC de l'année en cours.
- Les sélectifs 1 et 2 sont ouverts à tous les chiens. Le sélectif 3 est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines et en possession de leur brevet international d'agility.
- Le chien doit pouvoir présenter 5 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 5 juges différents sur des épreuves de jumping plus dans les 12 mois précédant la date limite d'inscription aux sélectifs. Sont assimilées aux épreuves de jumping plus :
 - les épreuves de jumping 3 effectuées à l'étranger
 - les épreuves de jumping des sélectifs FCI
 - les épreuves de jumping de l'European Open
 - les épreuves de jumping de la finale du Championnat de France 3^e degré

- les épreuves de jumping de la finale du Grand Prix de France
- les épreuves de jumping des Championnats Territoriaux 3^e degré
- les épreuves de jumping des Sélectifs Territoriaux du Grand Prix de France

Pour les jeunes chiens, il est autorisé de présenter des qualificatifs obtenus en jumping standard (ou jumping 2^e degré) si ces qualificatifs sont obtenus lorsque le chien a moins de 30 mois révolus.

Joindre les 5 qualificatifs présentant les vitesses d'évolution les plus élevées.

- d) Exceptionnellement, les chiens n'ayant pas les qualificatifs exigés au §1.2.c (par exemple, des jeunes chiens, des chiens ayant interrompu les concours suite à une blessure, gestation, etc.) peuvent être pris en considération si le conducteur peut faire prévaloir une expérience de la compétition internationale à haut niveau, en justifiant de l'un des quatre cas suivants lors des 60 mois précédant la date limite d'inscription aux sélectifs :
- sélectionné pour représenter la France au Championnat du Monde ;
 - sélectionné pour représenter la France à l'European Open ;
 - podium à une grande manifestation internationale (Gotor Cup, Border Collie Classic, etc.) ;
 - podium au Championnat de France en 3^e degré.

Dans tous les cas, des justificatifs sont exigés. L'acceptation de telles demandes d'engagement n'est pas automatique – elle sera décidée au cas par cas par le GTA et le Coach National. Le nombre de chiens pouvant être acceptés selon cette modalité est limité à 10 % de la capacité d'accueil définie au §1.1.d.

- e) Le Coach de l'année précédente, ses adjoints et les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde de l'année précédente sont exemptés des critères définis au §1.2.c (pour un chien).
- f) Un seul et même conducteur doit conduire le chien pendant toutes les épreuves des sélectifs auxquels le chien participe. En cas de sélection, c'est ce même conducteur qui devra conduire le chien à l'European Open et/ou au Championnat du Monde.

1.3. Inscription

- a) Les candidats aux sélections sont libres de s'inscrire à un, deux ou trois des sélectifs (en tenant compte de §1.2.b) mais, pour des raisons de logistique, les inscriptions se feront avant le 1^{er} sélectif, avec une seule feuille d'engagement. Aucune demande d'inscription ultérieure ne sera acceptée.
- b) Le sélectif 3 est obligatoire pour ceux qui prétendent à la sélection EDF-AWC.
- c) Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.
- d) Les inscriptions pour l'ensemble des sélectifs s'effectueront auprès du secrétaire des sélectifs FCI désigné par le GTA. Le dossier d'inscription pour chaque chien comprend :
- La **feuille d'engagement** remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment :
 - la copie de la licence du chien ;
 - la catégorie FCI dans laquelle l'engagement est demandé (cf. §1.1.a) ;
 - les 5 vitesses exhibées sur les 5 justificatifs précisés au §1.2.c (avec une précision de 0,01 m/s) rangées par ordre croissant ;
 - la phrase « Le conducteur s'engage à respecter le règlement des sélectifs et notamment la charte de bonne conduite (définie dans son 4^{ème} chapitre) ».
 - La photocopie lisible des **cinq justificatifs** précisés au §1.2.c.
 - La photocopie lisible des pages suivantes du « **passport pour animal de compagnie** » du chien :
 - la page de description de l'animal ;
 - la page d'identification de l'animal ;
 - la page correspondant à la dernière vaccination antirabique, qui doit être en cours de validité à la date du sélectif (car cela sera demandée pour passer la frontière en cas de qualification).
 - Pour les inscriptions au 3^e sélectif, la photocopie lisible du pédigrée du chien.
 - Un **chèque** séparé et non-agrafé pour chaque sélectif auquel l'inscription est demandée (le montant et l'intitulé seront précisés sur la feuille d'engagement).

- Une **autorisation parentale** signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.
- e) Si le nombre de demandes d'engagement dépasse la capacité d'accueil des sélectifs dans la catégorie (cf. §1.1.d) :
- pour le sélectif 2, on prendra compte prioritairement les chiens inscrits au sélectif 1 ;
 - pour le sélectif 3, on prendra compte prioritairement les chiens inscrits aux sélectifs 1 et 2.
- Les demandes seront ensuite prises en compte selon l'**ordre décroissant des médianes¹ des vitesses exhibées** sur les 5 justificatifs précisés au §1.2.c. En cas d'égalité des médianes, on départagera selon la moyenne des vitesses. Si l'égalité persiste au seuil de sélection, les chiens seront départagés par un tirage au sort.
- En cas de refus d'une demande d'engagement, le candidat sera informé au moins 15 jours avant le sélectif en question et le chèque correspondant sera détruit.
- f) Les engagements acceptés sont à fonds perdus – aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, pour quelque raison que ce soit.

2. Organisation d'un sélectif

2.1. Numéros des concurrents

Des numéros sont remis aux concurrents le matin du premier jour du sélectif, avant les épreuves, sur présentation de la licence.

2.2. Épreuves

- a) Chaque sélectif comporte 4 épreuves : 2 jumping et 2 agility.
- b) Des parcours différents seront mis en place pour, d'une part, les catégories S et M et, d'autre part, la catégorie L.
- c) Un ordre de passage aléatoire est établi pour chacune des quatre épreuves.

2.3. Règles spécifiques

Les sélectifs sont régis par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

2.3.1. Détermination du TPS et de la pénalité de temps

- a) Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir du temps réalisé par le chien le mieux classé + 10%. Le meilleur chien est celui qui est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.
- b) Un TPS unique est établi pour les catégories S et M, en appliquant la règle §2.3.1.a au classement commun de ces deux catégories (cf. §1.1.b).
- c) En cas de dépassement du TPS, la pénalité de temps est de 2,00 points par seconde.

2.3.2. Attribution de points

- a) Un classement est établi pour chaque épreuve selon les règles habituelles.
- b) Pour chaque épreuve, un nombre de points est attribué à chaque chien selon le Tableau 1, en fonction de son rang de classement. Aucun point n'est attribué à un chien éliminé.

1 La médiane des cinq vitesses est la valeur restante lorsque les deux valeurs les plus petites et les deux valeurs les plus grandes ont été écartées.

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	200	21	50	41	30	61	10
2	179	22	49	42	29	62	9
3	158	23	48	43	28	63	8
4	137	24	47	44	27	64	7
5	116	25	46	45	26	65	6
6	110	26	45	46	25	66	5
7	104	27	44	47	24	67	4
8	98	28	43	48	23	68	3
9	92	29	42	49	22	69	2
10	86	30	41	50	21	70	1
11	80	31	40	51	20	71	0
12	74	32	39	52	19	72	0
13	68	33	38	53	18	73	0
14	62	34	37	54	17	74	0
15	56	35	36	55	16	75	0
16	55	36	35	56	15	76	0
17	54	37	34	57	14	77	0
18	53	38	33	58	13	78	0
19	52	39	32	59	12	79	0
20	51	40	31	60	11	80	0

Tableau 1: Barèmes des points attribués par épreuve

2.4. Affichage des résultats

- Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
- Les résultats complets sont affichés à l'issue des épreuves pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

2.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président de la CNEAC et par le responsable du Groupe de Travail Agility.

3. Procédures de sélection

Des classements séparés seront effectués pour les sélections European Open et Championnat du Monde.

3.1. Sélection pour l'Équipe de France à l'European Open (EDF-EO)

Une procédure de sélection mixte est utilisée :

- 3 places sont attribuées par l'intermédiaire de la French Cup
- 4 places joker peuvent être attribuées par le Coach National
- toutes les places restantes et toutes les places en liste d'attente sont attribuées selon le classement par points défini au §3.1.1.

3.1.1. Classement

- Le classement final est obtenu en additionnant, pour chaque chien :
 - les deux meilleurs résultats obtenus sur les quatre épreuves d'agility des sélectifs 1 et 2
 - les deux meilleurs résultats obtenus sur les quatre épreuves de jumping des sélectifs 1 et 2

NB. Pour une équipe ne faisant qu'un seul sélectif sur les deux proposés, les « meilleurs résultats » seront en fait les quatre résultats obtenus lors de ce sélectif.

- b) En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des huit épreuves.
- c) Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par un tirage au sort.

3.1.2. Pré-sélection French Cup

Le nombre de chiens sélectionnés d'office par l'intermédiaire de la French Cup sera retranché du quota alloué à chaque catégorie.

Normalement, cela correspondra à un chien par catégorie S, M et L, mais étant donné que la sélection à la French Cup s'effectue selon les catégories françaises (A, B, C), il se peut qu'un « grand » A prenne une place en M, ou qu'un « grand » B prenne une place en L.

3.1.3. Places joker du Coach

- a) Afin de maximiser les chances que les membres de l'EDF-AWC puissent faire partie aussi de l'EDF-EO et pour préparer l'avenir, 4 places joker sont mises à la disposition du Coach National :
 - 2 en catégories S ou M
 - 2 en catégorie L
- b) Ces places joker sont attribuées lors du sélectif 2. Si le Coach National n'utilise pas une place joker, la place correspondante est libérée pour le prochain chien dans le classement.

3.1.4. Sélection

- a) Le quota de places par catégorie est déterminé de la façon suivante par rapport au quota total alloué à la France :
 - 50 % du quota total en catégories S ou M
 - 50 % du quota total en catégorie L

retranché par le nombre de places joker par catégorie défini au §3.1.3.

- b) Les conducteurs doivent accepter ou non leur sélection au 2ème jour du sélectif 2, et régler leur participation à l'European Open par chèque (à l'ordre de la SCC). Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota.

Dans le cas de la sélection d'un chien ayant participé seulement au sélectif 1, le conducteur devra faire parvenir son chèque au GTA dans les 7 jours suivant le sélectif 2. À défaut, il libérera sa place au prochain chien en liste d'attente.

3.1.5. Liste d'attente

- a) Deux listes d'attente sont établies - une pour les catégories S et M et une pour la catégorie L - selon les mêmes règles de classement que pour la sélection. Ces chiens pourront se voir attribuer une place à l'European Open dans les cas suivants :
 - désistement d'un chien sélectionné ;
 - attribution de places supplémentaires à la France.
- b) Le nombre de places en liste d'attente est fixé ainsi :
 - 4 chiens en catégories S ou M
 - 4 chiens en catégorie L
- c) Les conducteurs doivent accepter ou non leur place en liste d'attente au 2ème jour du sélectif 2, et laisser un chèque de caution (à l'ordre de la SCC) couvrant leur participation éventuelle à l'European Open. Un conducteur qui refuse sa place en liste d'attente libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage de la liste d'attente de la catégorie.

3.1.6. Approbation

- La composition de l'Équipe de France à l'European Open est sujette à l'approbation du Président de la CNEAC.
- En cas de non-approbation d'un concurrent, le chèque d'engagement ou de caution sera détruit et la place sera libérée pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota.

* * *

La figure suivante illustre les quotas de sélection et de liste d'attente par catégorie (sous l'hypothèse d'un quota de 32 places attribuées à la France) :





Quotas sélection et liste d'attente

a) Cas du vainqueur French Cup en B < 43 cm

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Small/Medium														B	A					
Large														C						

b) Cas du vainqueur French Cup en B ≥ 43 cm

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Small/Medium															A					
Large													B	C						

	Places octroyées lors de la French Cup
	Places ouvertes à la sélection par points aux sélectifs 1-2
	Places en liste d'attente correspondant aux jokers EDF-AWC
	Autres places en liste d'attente

3.1.7. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe

Le Coach National coordonnera la définition de l'ensemble des équipes pour l'EO. Il devra le faire au plus tard 7 jours avant la date limite imposée par l'organisateur de l'EO.

3.2. Sélection pour l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC)

Une procédure de sélection mixte est utilisée :

- une première partie de la sélection est déterminée par le classement défini au §3.2.1,
- une deuxième partie de la sélection est effectuée par le Coach National.

3.2.1. Classement

- Le classement final est obtenu en additionnant, pour chaque chien :
 - les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves d'agility des sélectifs 1, 2 et 3
 - les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves de jumping des sélectifs 1, 2 et 3
- En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des douze épreuves.
- Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par le Coach National.

3.2.2. Sélection

- L'Équipe de France du Championnat du Monde 2017 sera composée d'au plus 16 chiens, permettant d'engager (cf. règlement du Championnat du Monde d'Agility de la FCI) :
 - En « individuels » : 9 chiens, « S », « M » ou « L » confondus. Dont 6 maximum par catégorie.

- En « équipes » : 1 équipe de 4 chiens maximum par catégorie soit 1 équipe Small, 1 équipe Medium et 1 équipe Large.

auxquels s'ajoutent les éventuels champions du monde « individuels » en titre.

b) Une sélection initiale et automatique de 8 chiens est composée de la façon suivante :

- catégories S/M (5 chiens) :
 - les 2 premiers chiens S dans le classement combiné S/M ;
 - les 2 premiers chiens M dans le classement combiné S/M ;
 - le premier chien non encore sélectionné dans le classement combiné S/M, quelque soit sa catégorie ;
- catégorie L : les 3 premiers chiens dans le classement L.

c) L'équipe est complétée par une sélection complémentaire de 8 chiens (maximum) effectuée par le Coach National. Cette sélection complémentaire peut s'inspirer du classement défini au §3.2.1, mais **cela n'est pas obligatoire**.

La CNEAC se réserve le droit d'accepter ou pas le nombre de chiens proposés par le Coach National.

d) La répartition entre « individuels » et « équipes » de l'ensemble de la sélection (b)+(c) est **sous l'entière responsabilité du Coach National**.

e) Le Coach National devra motiver tous ses choix par écrit.

3.2.3. Approbation

La composition de l'Équipe de France au Championnat du Monde est sujette à l'approbation du Président de la CNEAC.

4. Charte de bonne conduite

- a) Les participants aux sélectifs sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (réseaux sociaux...). Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive. En particulier, les participants doivent s'engager à :
- Respecter l'intégrité physique et mentale de son chien en toutes circonstances, pas de mauvais gestes, ni de mauvais traitements pendant ou en dehors des compétitions.
 - Respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mise à disposition pour les compétitions de sélection, les entraînements et les compétitions internationales (y compris pour l'hébergement).
 - Suivre les directives et les consignes du Coach National.
- b) Tout participant qui manquerait aux principes du §4.a ne pourra pas prétendre à la sélection.
- c) Tout sélectionné qui manquerait aux principes du §4.a sera exclu de la sélection, et ne pourra pas participer aux sélectifs de l'année suivante.
- d) La décision quant aux sanctions du §4.b et du §4.c incombe au Président de la CNEAC, suivant les conseils du Coach National et du responsable du Groupe de Travail Agility (GTA).

Version	Commentaires
2015-12-02.odt	Version finale 2016
2016-03-07.odt	EO à l'étranger : sélectifs sur un seul terrain (nombre de concurrents limité à 160). Pré-sélection par la médiane de 5 justificatifs. Prescriptions pour les admissions sur dossier. Justificatifs jumping standard admis pour les chiens de moins de 30 mois. Version soumise à la réunion CNEAC mars 2016.
2016-04-11.odt	Mise à jour suite à la réunion de la CNEAC mars 2016. Première version publique.
Version actuelle	Changement de titre du document. Coach National pour les deux équipes de France (EDF-EO et EDF-AWC). Classement unique pour les catégories S et M. Révision de l'attribution des places en S et M (EDF-EO et EDF-AWC). Révision des nombres de places EDF-AWC attribuées via le sélection par points. Diverses corrections mineures.